

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 20 octobre 2021 à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

Etaient présents : Madame Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, , M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusés :

Madame Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,
Madame Yveline JAUNET, *de Legé*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,
M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul –Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS,
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,
M. Jacky BREMENT, *de Legé*,
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul -Saint-Même*,
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*.

ARRIVEE de Mmes Laëtitia PELTIER à 19 h 10 et Marie-Noëlle REMOND à 19 h 20.

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Christian GAUTHIER.

Les conseillers communautaires ont été invités à participer à la réunion de ce jour, la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) devant intervenir, à la demande des services de l'Etat, dès le 21 octobre 2021 au siège de l'intercommunalité.

CADRE GENERAL DU CRTE

Objectifs de l'Etat :

1. Associer les territoires au plan de relance
2. Accompagner les collectivités sur leur projet de territoire
3. Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation

Le CRTE est un contrat :

1. **Pluri-Annuel** : 2021-2026
2. **Sur-mesure** : la réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire
3. **Evolutif et Intégrateur** : le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

GOUVERNANCE

C'est un pilotage partenarial :

Il réunit les signataires du contrat et contribue à l'accompagnement des projets du territoire. Il veille à la participation citoyenne (acteurs socio-économiques intéressés, société civile, citoyens)

Dès la signature du contrat, le comité de pilotage valide les fiches-projets. Les signataires s'engagent à mobiliser, le moment venu, les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets validés par le comité de pilotage.

Extrait des engagements de la Banque des Territoires :

« La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres. Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation. »

Extrait des engagements du Département

« Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 ([Dispositif du soutien aux territoires](#)), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal. »

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Extrait des engagements de La Région des Pays de la Loire :

« Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. »

METHODOLOGIE

12 septembre 2018

- Décision d'élaborer un **PROJET DE TERRITOIRE** dans un contexte de fusion de Communautés de communes
- Démarche collaborative associant élus et agents communaux/intercommunaux

20 décembre 2020

- Validation du périmètre communautaire pour la mise en place du CRTE

26 février 2020

- Adoption du PROJET DE TERRITOIRE Sud Retz Atlantique par les conseillers communautaires

Mars & avril 2021

- Conférences des Maires complétant et revalidant le PROJET DE TERRITOIRE

4 mai 2021

- Signature du protocole d'intention préfigurant le CRTE en présence des Maires et le Secrétaire Général de la Préfecture

30 juin 2021

- Conférence des Maires/DG/Préfecture : identification des enjeux territoriaux et des actions à mener

Septembre 2021

- Rédaction des fiches projets
- Mise en place de l'outil collaboratif « Interstis » pour consultation de la population sur le CRTE
- Mise en ligne du projet de territoire
- Conférence des Maires/DG/

15 octobre 2021

- Comité des partenaires (Banque des territoires, Région, Département, ANCT, Préfecture)

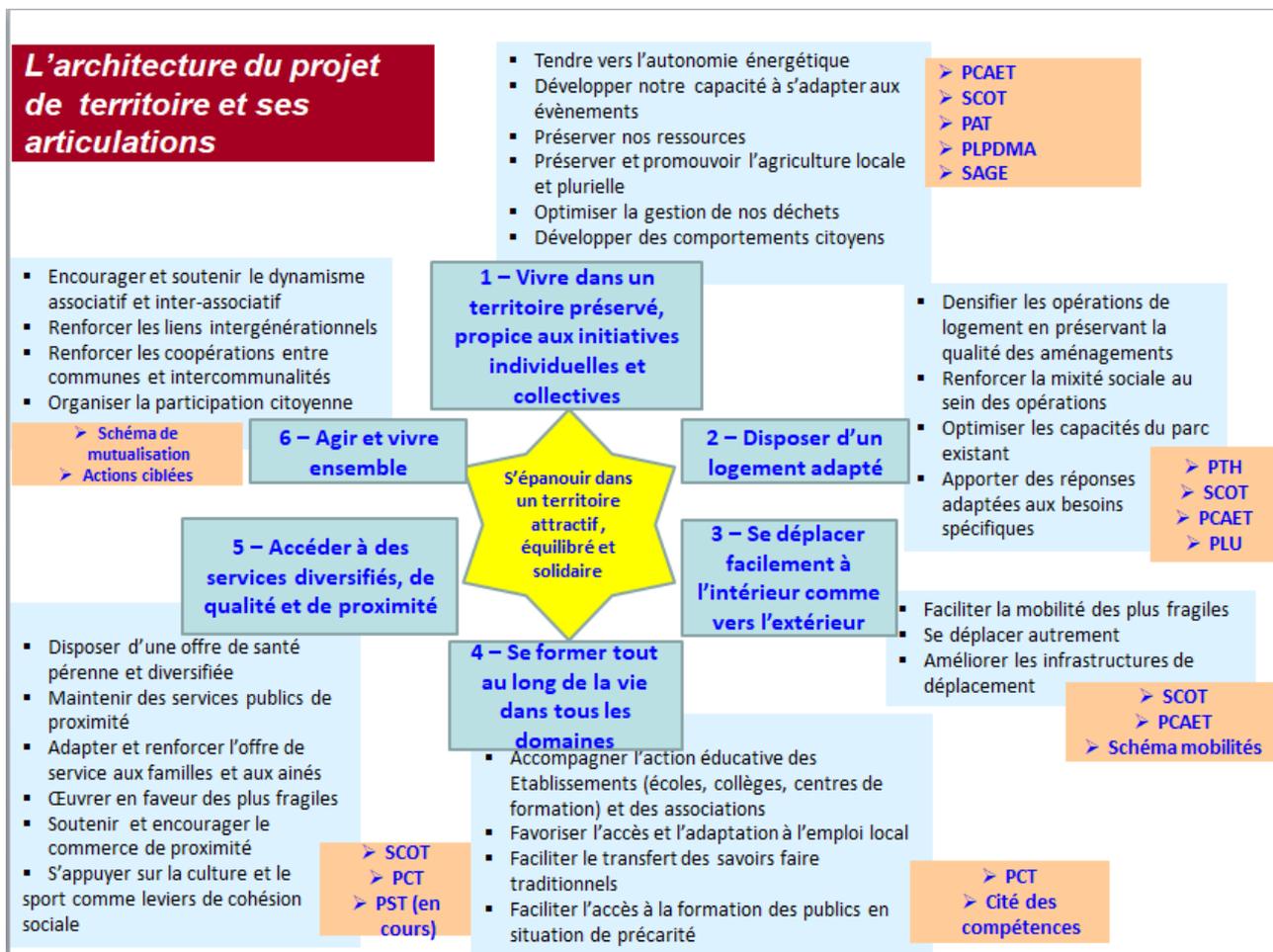
LE PROJET DE TERRITOIRE, AU CŒUR DE LA CONTRACTUALISATION

Les orientations stratégiques ont été définies dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et à l'issue du diagnostic territorial.

Un projet de territoire est document cadre et ressource, à la fois un projet, un engagement, une feuille de route.

La démarche :

1. **Un diagnostic du territoire** réalisé à partir:
 2. des données existantes dans différents domaines (habitat, climat-énergie, culture, économie,...) et à différentes échelles (communauté de communes, PETR (Pôle d'Equilibre Territorial du Pays de Retz), Département et Région
- **Des enquêtes auprès des élus et des agents des collectivités sur leur perception du territoire administrées en avril 2019** (207 réponses collectées)
3. **Définition des orientations stratégiques** lors de séminaires organisés avec les élus et les agents



Rappels des éléments diagnostics du PdT

« Se loger » et « se déplacer à l'intérieur comme à l'extérieur » apparaissent comme les deux problématiques principales indiquées tant par les élus que par les agents (près d'une réponse sur deux).

Des besoins en termes de petits locatifs (T1 et T2) et logements accessibles, neufs ou pour adaptation des logements anciens (adaptation au vieillissement, isolation thermique).

Les logements les plus anciens (construits avant 1950) se trouvent essentiellement dans les parties centrales. Il y a donc un fort enjeu de rénovation du parc, notamment en matière de performance énergétique

LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS OU UNE APPROCHE CONCRETE ET TRANSVERSALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Des programmes « Cœur de ville » et « Petite Ville de Demain » engagés

AMI « Cœur de bourg » ou « Cœur de Ville » pour les communes de :

Legé, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars-de-Coutais, Paulx, Corcoué-sur-Logne et Touvois

Programme d'appui « Petites Villes de Demain » passé avec la commune de Machecoul-Saint-Même et de Legé

ORT = Opération de Revitalisation du Territoire

Des projets en faveur de la revitalisation des bourgs

Axes CRTE : Aménagement et attractivité et Transition écologique

Axes PdT : Se déplacer facilement à l'intérieur comme à l'extérieur, disposer d'un logement adapté

Exemples :

- Création d'un espace multimodal rue Jules Ferry, Commune de Legé
- Création d'un espace multimodal Place du Champ de Foire, Commune de Legé
- Création d'un habitat inter-générationnel et de la mixité sociale, commune de Corcoué-sur-Logne
- Etude stratégique de redynamisation du centre-ville, commune de Machecoul-Saint-Même

- Restructuration du centre bourg : pôle commercial de proximité, Commune de Paulx
- Création d'un pôle commercial de proximité, étape 1 études et installation de la boulangerie, commune de Saint-Mars-de- Coutais
- Végétalisation des places principales des bourgs : St Etienne, place du marché et place Emile Babin, commune de Corcoué-sur-Logne
- Aménagement cycle et sécurité des rues du Marais et des Brandes à Saint Etienne de Mer Morte, Commune de Paulx
- Création de logements en bourg par changement de destination d'anciens bâtiments + études d'aménagement global du bourg, Commune de Saint Etienne de Mer Morte

Des projets en faveur la transition écologique

Axes PdT : Un environnement préservé

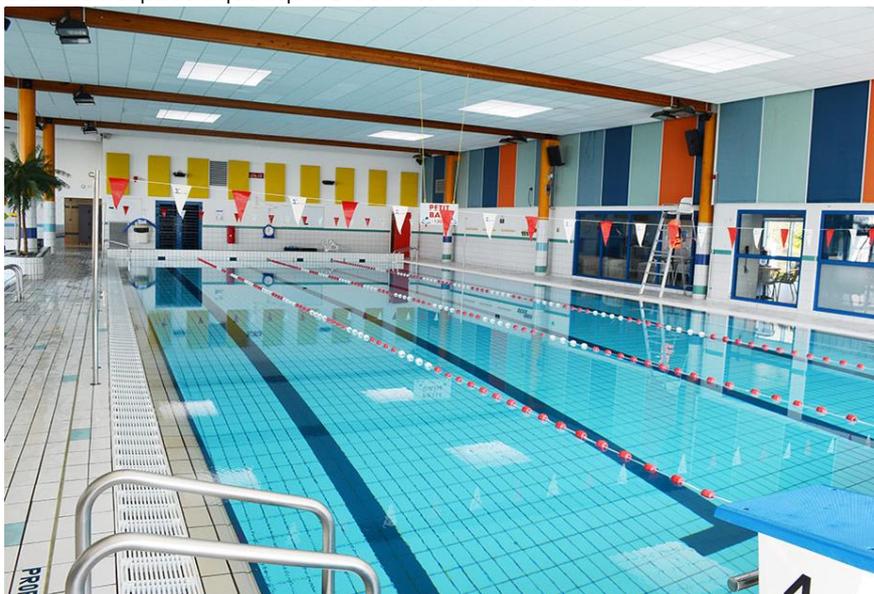
Exemples :

- Création d'un réseau de chaleur biomasse pour alimenter la piscine communautaire, l'école de musique, le centre de secours et le centre culturel à Legé, Communauté de communes



Figure 1 : Vue satellite des bâtiments alimentés par le réseau de chaleur

- Conversion de l'espace aquatique L'Océane à la Géothermie



Des projets en faveur de la cohésion sociale

Axes CRTE : Cohésion sociale

Axes PdT : Se former tout au long de la vie

Exemples :

- Création d'un Tiers-Lieu « La distillerie des initiatives »
- La Cure des Cultures, commune de Machecoul-Saint-Même

Axes PdT : Des services de proximité et vivre ensemble

Exemples :

- Accueil périscolaire, commune de Touvois
- Création d'un terrain de tennis en bourg, commune de la Marne
- Création d'un logement d'urgence, commune de Machecoul-Saint-Même
- Création d'une maison de santé, communes de Machecoul- Saint-Même et La Marne

Observations :

Il est précisé que la population du territoire bénéficie de 2 gares (services de proximité)

Ce contrat proposé pour validation au Conseil communautaire sera signé pour la durée du mandat (6 ans), est établi en fonction des règles actuelles de financement des différents organismes sollicités. 120 projets y sont inscrits.

L'ensemble des documents composant ce contrat sera mis à disposition des élus dans l'espace collaboratif prévu à cet effet (Interstis).

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet de CRTE présenté (l'ensemble des documents a été transmis le 19 octobre 2021) avant signature avec les instances concernées.

↳ **Décision : Validé à l'unanimité**

La Séance est levée à 20 h 20

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Secrétaire de séance
Christian GAUTHIER